

## Agenda 21 Démocratie Participative



Mission Agenda 21 et démocratie participative 02 51 81 87 16 agenda21@lachapellesurerdre.fr

# Groupes d'Animation de Quartier GAQ Est - 23 Mai 2017

### Ordre du jour de la réunion

- 1. Validation du compte rendu de GAQ d'Avril 2016
- 2. Optimisation de l'éclairage public
- 3. Suivi des demandes des précédents GAQ
- 4. Actualités de la ville et du quartier
- 5. Questions diverses

### **Participants**

15 participants étaient présents lors de cette rencontre dont 12 ayant émargé : M. ET Mme BOURDAILLET Yvette et Paul, Mme BOURDAILLET Lucie, Mme CHATELIER Anne, M. DU BOUETIEZ Youenn, M. ENDRESS Jean- Pierre, M. GAUTIER Jean-Marc, M. LE GLOUANEC Francis, M. MARANDE Éric, M. ROUZIOU Joël, M. TOSTIVINT Didier, M. et Mme TRESPEUCH Thérèse et Prosper. Participants excusés : M. BOUSSEAUD Michel, M. LEROY.

2 élus de La Chapelle-sur-Erdre, en charge de l'animation : Claude LEFORT (Adjoint Démocratie Participative), Édith LE DALL, coordinatrice du quartier.

3 représentants techniques de la collectivité : Patrick BELLAY (Pôle Erdre et Cens - Nantes Métropole), Jean- Yves COLIN (Expert en éclairage public, Nantes Métropole), Sofia BELHAMITI (Mission Agenda 21 et Démocratie participative - La Chapelle-sur-Erdre).

### Relevé de discussions

Le support de présentation de la réunion est joint en annexe 1.

Mme LE DALL présente l'ensemble de l'équipe d'animation du GAQ et présente l'ordre du jour de la séance.

Mme BELHAMITI rappelle qu'avant chaque réunion de quartier, un mail est envoyé aux habitants qui ont communiqué leurs adresses mail afin de connaître les propositions de sujets à mettre à l'ordre du jour. Aucune proposition n'a été reçue pour la réunion d'aujourd'hui.

Contact: Mission Agenda 21 et Démocratie Participative

Rue Jean Jaurès

44240 La Chapelle-sur-Erdre

02 51 81 87 16

agenda21@lachapellesurerdre.fr

# Compte-rendu d'Avril 2016

Sofia BELHAMITI indique qu'aucune remarque sur le compte-rendu du GAQ du 20 Avril 2016 n'a été reçue ou formulée. Le compte-rendu est donc validé.

Elle rappelle que les compte-rendus de GAQ sont disponibles sur le site de la ville, dans les bureaux des impressionnistes, à la direction de l'animation « Espace Familles Pierre de Rosa » ainsi qu'à la Bibliothèque Municipale.

Lors de chaque GAQ, nous vous invitons à remplir des fiches évaluation afin de recueillir votre avis sur l'organisation de la réunion, vos impressions, votre satisfaction. Neuf fiches ont été remplies lors du dernier GAQ. Trois sujets ont été évoqués dans ces fiches :

- débit internet et fibre optique : le déploiement est toujours en cours, le calendrier précis n'est pas encore connu mais Orange s'est engagé à déployer la fibre sur toute la commune d'ici 2020 (voir article dans le dernier magazine municipal n°123 Avril-Mai, page 8)
- futur du site France Boissons : le terrain appartient à la SCNF. Un atelier citoyen sera organisé pour définir les orientations d'aménagement de ce site qui devrait accueillir de l'habitat et quelques commerces.
- faire plus court : nous nous efforçons de vous proposer un ordre du jour concis mais à la fois complet et nous vous proposons des explications les plus précises possibles concernant les questions abordées.

Mme CHATELIER réagit au sujet du déploiement de la fibre optique. Son fils a analysé les puissances de signal et village de Cotalard est l'un des moins bien pourvu en connexion internet. Il est possible pour chaque habitant de remplir une demande en ligne afin d'accélérer la mise en place de la fibre.

(Formulaire à remplir sur <a href="https://abonnez-vous.orange.fr/residentiel/prise-interet-fibre/formulairePIF.aspx">https://abonnez-vous.orange.fr/residentiel/prise-interet-fibre/formulairePIF.aspx</a> ).

# Optimisation de l'éclairage public

M. COLIN, expert en éclairage public à Nantes Métropole présente la stratégie et les chiffres clés en matière d'éclairage public, sur la Métropole et sur la commune de la Chapelle-sur-Erdre.

Il rappelle que l'éclairage public est une compétence exercée par Nantes Métropole depuis 2001 (avant cette date, les communes géraient elle-même leur éclairage). M. COLIN explique ensuite comment fonctionne l'éclairage public, de l'armoire de commande au candélabre (une armoire commande une centaine de points lumineux).

A la Chapelle-sur-Erdre, on dénombre plus de 3 000 candélabres, représentant une dépense d'environ 145 000 € par an. La technique d'éclairage évolue, et tend à privilégier des solutions moins gourmandes en énergie comme le Sodium Haute Pression (84% du parc) ou encore la LED (6% du parc). Ainsi, la puissance moyenne par point lumineux décroit au fil du renouvellement des candélabres. Les niveaux d'éclairement sont variables en fonction de la catégorie de la voie.

M.COLIN explique ensuite le concept de «pollution lumineuse », introduit dans la loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement. La pollution lumineuse correspond au halo de lumière qui ne permet pas d'observer le ciel nocturne (étoiles notamment). Les luminaires de type «boules» éclairent en effet à 35% le ciel et à 30% le sol. En ajoutant un optique réfléchissant à ces luminaires, 60% de la lumière utile est redirigée vers le bas.

Les travaux de rénovation permettent de revoir les luminaires en place et d'opérer à des modifications des candélabres ou remise aux normes des armoires électriques En 2016, 69 luminaires ont été rénovés à la Chapelle-sur-Erdre, pour un coût de 54 000€, et les travaux de remise aux normes des armoires de commande ont mobilisé un budget de 40 000€. Dans le cas des candélabres anciens, tout doit être remplacé. On ne peut pas dissocier la lampe du socle, les LED ne peuvent s'adapter aux vieux poteaux, la technologie n'étant pas la même.

Sur les lotissements privés (il en existe plusieurs sur le quartier Est), soit la gestion est confiée à la métropole par le biais d'une convention, soit la gestion est privée et libre.

Pour optimiser l'éclairage public, il est possible d'agir sur la puissance installée ou sur le temps de fonctionnement. Cette action d'optimisation s'inscrit dans le cadre du plan climat territorial et plusieurs communes dont la Chapelle-sur-Erdre ont déjà mis en place des extinctions de l'éclairage au cœur de la nuit. Avec l'engagement de 14 communes de la métropole, on observe une économie d'énergie de l'ordre de 20 à 30% et une économie financière qui oscille entre 10 et 20% en fonction des communes (la part abonnement du contrat restant une charge fixe). Au final, ce sont 60 tonnes de CO2 qui ont été évités grâce à cette action.

Les coupures existantes à la Chapelle-sur-Erdre permettent de distinguer 3 zones :

- Dans le centre-ville et sur les axes principaux : pas de coupure nocturne spécificité du lotissement de la Source, une baisse de l'intensité lumineuse est en place depuis l'aménagement du quartier,
- Dans le quartier de Gesvrine : coupure de 3h00 à 5h30,
- Dans le reste de la commune : coupure de 00h à 05h30.

La mairie de la Chapelle-sur-Erdre vous propose aujourd'hui de participer à un exercice, visant à noter vos observations relatives à l'éclairage au cœur de la nuit, les dysfonctionnements éventuels, et discuter des réductions ou harmonisations de coupure d'éclairage au cœur de la nuit.

Mme BELHAMITI rappelle que les habitants peuvent signaler à tout moment des dysfonctionnements d'un candélabre en appelant le pôle Erdre et Cens ou la Ville, à l'aide du numéro de candélabre inscrit sur une petit plaque à hauteur d'homme. Ces demandes sont enregistrées dans le logiciel Oasis de traitement des demandes d'intervention et sont traitées rapidement (5 jours maximum pour la panne d'un seul candélabre, et 24h pour une panne concernant une rue). Les pannes peuvent également être enregistrées via l'application « Nantes dans ma poche » disponible sur iPhone et Android.

### Questions relatives à la présentation :

Un habitant s'interroge sur les règles d'éclairage des équipements municipaux (par exemple : le stade du Buisson de la Grolle reste parfois éclairé toute la nuit). M. LEFORT répond qu'il y a eu des soucis dans la gestion de l'éclairage. Désormais, une horloge d'extinction automatique de l'éclairage dans les équipements municipaux a été installée, l'extinction doit être effective à 23h.

Une habitante signale qu'au sein de la zone d'activité d'Erdre active, des candélabres s'allument dès 17h et restent toute la nuit, alors que la zone située entre la rue de la Haie et Belle Roche n'est pas du tout éclairée. Un habitant ajoute qu'il faut sécuriser les circulations piétonnes et notamment au niveau des passages piétons.

M.COLIN répond qu'il est déconseillé de sur-éclairer les passages piétons car cela modifie la perception des distances pour les automobilistes (effet noir/blanc). Des éclairages spécifiques sur toute la voie sont développés plutôt que des halos lumineux concentrés en un point. Concernant les autres observations, elles seront enregistrées pour procéder à des régulations.

Un habitant évoque que dans certains quartiers, on observe des candélabres solaires et/ou à énergie éolienne. Il demande si cela fonctionne correctement. M. COLIN répond que ces candélabres doivent être situés correctement (exposition, pas trop d'arbres autour), le prix de revient étant plutôt élevé. De plus, pour les endroits où du réseau existe, il n'est pas pertinent de recourir à ce type de matériel. Il ajoute une précision concernant la technologie photovoltaïque : la production électrique dépend du niveu d'ensoleillement, or le besoin est plus important l'hiver. Les technologies ont encore besoin d'évoluer avant d'être étendues.

Suite au travail sur tables réalisé en séance, une restitution sera proposée afin d'expliquer quelles modifications sont envisageables.

# Suivi des demandes précédentes

### Carrefour de la Desnerie

Mme BELHAMITI rappelle les demandes formulées par les riverains de la rue de la Gournière :

- la sécurisation de la traversée piétonne,
- la rénovation de l'aubette de bus.

Du busage avait été réalisé sur une portion de voie. L'abri de bus avait été restauré par les services de la Ville. L'idée est de compléter ces quelques aménagements pour renforcer la signalisation liée à la présence d'enfants et d'un arrêt de bus. Le busage sera prolongé, et du marquage au sol matérialisant les zones d'arrêt du bus sera mis en place.

M. BELLAY précise que la voirie située au niveau du virage sera reprise avec un travail de consolidation des accotements.

Post-GAQ; Ces travaux sont prévus d'ici la fin 2017.

### Retour sur les travaux réalisés et présentation des travaux prévus – 2016-2017

M. BELLAY rappelle que les travaux de rénovation de voirie sont programmés selon l'état de dégradation et le type de voie. Une note est attribuée allant de A à E (A étant une voie de très bonne qualité et E une voie en état très dégradé). Chaque année, ce classement est revu par les services de Nantes Métropole. Cette note prend compte de la structure profonde de la voirie : une voirie peut avoir l'air très dégradé, mais présenter une structure de chaussée en bon état. Une majeure partie des voies primaires sont rénovées. Parfois sur les voies secondaires, ce sont uniquement des tronçons

Les travaux réalisés depuis 2016 sont présentés en annexe 1.

- Réfection du chemin du Blé noir : un habitant signale qu'une grille de récupération d'eau a été supprimée. L'eau traverse la chaussée. Sinon la réfection de la voirie est satisfaisante. Un habitant demande pourquoi du bicouche a été mis au niveau des accotements. M. BELLAY explique que cette différence de traitement entre la chaussée et les accotements permet de mieux identifier les parties dédiées aux circulations piétonnes.
- Trottoir rue de la Bauche: Un habitant déplore que les poubelles restent sur les trottoirs et gênent le passage des piétons. Un autre habitant indique que le chemin de la butte n'est toujours pas accessible aux PMR. L'accès reste compliqué.
- Réfection d'une partie de l'avenue des Prairies : M. BELLAY précise que la rénovation de cette avenue se fera en 2 ou 3 ans par tronçons.
- Chemin du Vieux Moulin (réfection prévue en 2017): Un habitant signale qu'un poteau électrique serait à déplacer à l'entrée du chemin. Il demande également si les réseaux peuvent être enfouis à l'occasion de ces travaux. M. BELLAY explique que cela n'est pas prévu, cela nécessiterait d'avoir un accord avec les propriétaires pour établir des servitudes. Cependant, cette partie va être chiffrée.
  - Un habitant s'interroge sur les modalités d'aménagement des 7 lots du chemin du Vieux Moulin. Il se demande pourquoi l'élargissement du chemin n'a pas été demande au promoteur au moment du permis de construire. M. BELLAY répond que concernant le lotissement, les négociations foncières se sont faites de privé à privé. Le permis de construire respectant les règles, il n'y avait pas de possibilité d'obliger le promoteur à aménager la voirie.
- Chemin du Blé noir : un habitant demande si les trottoirs seront repris jusqu'au transformateur.
  M. BELLAY répond que cela n'est pas prévu.

Une habitante signale un problème de transformateur à Belle roche. Elle demande si un signalement est possible auprès d'ENEDIS. Mme BELHAMITI répond que cette demande sera transmise.

### Ville apaisée : point d'étape sur le déploiement et calendrier

M. BELLAY rappelle l'historique de la démarche de Ville apaisée menée en concertation avec les habitants lors des GAQ. Les années précédentes, un travail de diagnostic a été mené avec les habitants pour définir les zones à basculer à 30km/h et les points noirs de circulation. Le centre-ville est la 1ère zone apaisée mise en place, et sera suivie du quartier Mozart-Bouffay avec des travaux au mois de maijuin. Sur le centre-ville, la spécificité est de n'avoir uniquement des modifications de signalisation, avec du marquage au sol « Zone 30 » aux différentes entrées de la zone du centre-ville. Sur le quartier Mozart-Bouffay, les aménagements vont de plus être complétés par un plateau au droit de la rue de la Hautière et l'instauration d'une nouvelle zone 30 aux abords de l'école de Mazaire, ce qui devrait permettre une baisse significative de la vitesse en arrivant sur le rond-point des Noieries.

Actuellement, un travail est en cours sur le quartier de Gesvrine avec des études sur le second semestre 2017, pour des travaux qui seront présentés en GAQ Sud et réalisés en 2018. M. BELLAY précise que le quartier des Perrières, lors de son aménagement, a déjà fait l'objet d'études pour établir des zones 30 (en dehors de l'avenue du Plessis et des Perrières, les axes principaux).

## Actualités de la ville et du quartier

Aménagement expérimental : chemin de Kerbihan - parking du Buisson de la Grolle

L'aménagement du parking du Buisson de la Grolle et du chemin de Ker Bihan va être conforté, dans l'attente d'un aménagement définitif. Du marquage sera réalisé, et des balisettes vont remplacer les baliroutes provisoires (potelets blancs et rouge). La rétrocession du chemin de Ker Bihan entre la Ville et la métropole est nécessaire avant l'aménagement définitif de cette zone. Ces travaux seront réalisés à la fin de l'été courant septembre.

Un habitant constate que les véhicules ne respectent pas le sens de circulation. L'idée est bonne mais il est compliqué de changer les habitudes. Lors des manifestations il y a énormément de voitures. L'habitant demande si un nouveau parking est prévu pour accueillir les voitures. Mme BELHAMITI répond que non, la capacité du parking est suffisante pour un usage normal et quotidien de l'équipement sportif. Il existe de nombreuses places de stationnement à proximité dans la zone d'activité Erdre active. Cependant, les usagers cherchent des places toujours plus proche, quitte à se stationner devant les habitations. Nous demandons systématiquement aux organisateurs d'événements de mieux orienter les spectateurs par du fléchage pour indiquer le stationnement disponible à proximité.

### Présentation du projet Hautière - Mazaire

- M. BELLAY présente les grands principes d'aménagement de la rue de la Hautière. Cet aménagement prend en compte plusieurs aspects :
- l'optimisation du stationnement : avec le maintien du nombre de places et l'instauration d'un système de dépose-minute
- l'aménagement du parking dédié aux enseignants
- l'aménagement d'un plateau à l'entrée de la rue de la Hautière, qui complétera celui aménagé à l'entrée de l'avenue Mozart,
- l'aménagement d'un plateau devant l'école,
- l'aménagement d'une voie verte, partagée entre vélos et piétons,
- la création d'une esplanade paysagée à l'entrée de l'école,
- la préfiguration d'un espace dédié au jeu.

Le budget global alloué à cet aménagement est de 600 000€. La Ville mobilise une enveloppe de 100 000€.

### Questions diverses

M. LE GLOUANNEC souhaiterait que l'entrée du parking du tram-train côté cimetière soit élargi. Il évoque aussi les aménagements en cours concernant l'aire de camping-car. La reprise des réseaux d'eau est importante pour les camping-caristes. Le site est très fréquenté et apprécié des passagers. Il attire l'attention sur les aménagements visant à créer du stationnement supplémentaire : selon lui, la largeur des places sera insuffisante.

Une habitante évoque des difficultés à circuler à pied ou à vélo au niveau de la route du Limeur. Elle aimerait qu'un aménagement soit fait pour sécuriser la sortie des piétons, surtout au niveau de la Chesnaie. Elle demande si un cheminement peut être aménagé en élargissant le bas côté de la chaussée. Mme BELHAMITI répond que sur ce secteur, la route n'est pas adaptée pour aménager une piste cyclable ou un trottoir. La largeur de la voie est insuffisante, il faudrait acquérir du terrain, et la présence de virages n'est pas un élément sécurisant. Mme BELHAMITI précise que concernant les aménagements de cheminements doux, un programme appelé Plan Communal de Déplacements Doux (ou PCDD) régit l'aménagement d'axes cyclables structurants. De plus, sur ce secteur, des aménagements importants ont été réalisés (piste cyclable le long de la départementale ainsi qu'un tronçon de chemin rue de la Bérangerais). Ainsi, il n'est pas possible d'aménager partout des pistes cyclables.

Un habitant souhaiterait que la route entre le Limeur et Cotalard soit revue : il y a de plus en plus de

véhicules qui utilisent cette voie pour contourner la circulation de la départementale. Au niveau de la Poterie, les bandes rugueuses sont à reprendre. M. LEFORT explique que la commune est de plus en plus attractive, et cela génère des circulations supplémentaires.

Un habitant souhaiterait que la liaison entre la rue de l'Erdre et la Grimaudière soit valorisée. En effet, la Grimaudière est un lieu appréciée, avec la présence de la base nautique. Il estime qu'il y a un gros problème d'aménagement sur la première partie du chemin du Port de la Grimaudière, les passants se retrouvent sur la route. M. GAUTIER partage ce constat. Mme BELHAMITI indique que ces points ont déjà été évoqués en GAQ, un travail est en cours sur les cheminements, des améliorations ont déjà été apportés notamment par la taille des arbres à l'entrée du chemin. Il est vrai qu'une portion de chemin est inexistante. Un projet est à étudier pour avoir une idée de l'investissement nécessaire. M. GAUTIER évoque le projet de restaurant gastronomique au niveau de la maison Dabin. Si le projet abouti, il faudra demander des justification sur l'amélioration et la sécurisation du site.

M. ROUZIOU demande si la mise en place d'un navibus entre la Grimaudière et la Chantrerie est possible. Mme BELHAMITI indique que cela a été proposé dans le cadre du PLUm mais le site de l'Erdre est soumis à de multiples contraintes. De plus, les précédentes expériences ont été peu concluantes car les navibus faisaient naviguaient souvent à vide, ce qui à causer la suppression de la ligne allant à la Jonelière par exemple.

Un habitant demande des nouvelles des projets de rénovation de la déchetterie, d'aménagement de la ZAC de la Métairie Rouge et de l'arrivée du CREPS à la Babinière.

M. LEFORT détaille chaque point comme suit :

- concernant le projet de Déchetterie, des négociations foncières avec le propriétaire d'une parcelle voisine sont en cours, afin de permettre un agrandissement de la déchetterie pour que celle-ci soit aux normes. La déchetterie de la Chapelle-sur-Erdre fait partie des deux déchetteries à rénover prioritairement avec celle d'Orvault. L'objectif est de réaliser cette nouvelle déchetterie d'ici 2020. Le programme de rénovation des déchetteries concerne d'autres communes du nord de l'agglomération et ceci nécessitera de se coordonner les ouvertures pour limiter l'impact des phases de travaux.
- La ZAC de la Métairie rouge fera l'objet d'une enquête publique à la fin de l'année 2017. Les terrains ne sont pas encore acquis, des négociations foncières sont en cours.
- Le CREPS va déménager sur le site de la Babinière. Pour cela, un projet global est en cours de conception. L'arrivée du CREPS constitue une réelle opportunité pour la commune, car il permettra aux enfants et sportifs d'utiliser les équipements les soirs et week-ends.(890 heures/semaine d'utilisation pour le futsal, le badminton et le basket). La mutualisation de cet investissement a permis de diviser par 5 le coût supporté par la commune.
  - De plus, une connexion entre le tram-train et la ligne 1 du tramway sera possible et est annoncée pour 2021. Un centre technique d'exploitation pour l'entretien des nouvelles rames de tramway s'implanterait dans la partie sud de la zone.
  - Un habitant demande si une voie d'accès sera aménagée depuis l'ancienne station service. M. LEFORT répond qu'il n' a pas d'informations à ce stade.

Une habitante demande où il est possible de consulter la liste des grands événements sportifs. Elle indique que de nombreuses nuisances sont observées (cri, cornes de brumes) dans le cadre de certains événements (Cross de l'Erdre, Tournoi des U10...). Mme BELHAMITI invite l'habitante à s'abonner à la newsletter de la Ville pour recevoir l'agenda des manifestations publiques. Sinon, les calicots situés à l'entrée de la Ville (carrefour de la Cogne ou boulevard Becquerel) informent la population sur les manifestations sportives majeures.

Un habitant s'interroge sur le fonctionnement du terrain de motocross de Sucé-sur-Erdre limitrophe à la Chapelle-sur-Erdre. M. LEFORT répond que le terrain est en cours de rénovation. Des travaux obligatoires sécuritaires sont menés, notamment pour garantir un accès aux véhicules de secours au plus près de la piste. Des travaux ont été effectués en amont au niveau de l'Hocmard, une centaine de pneu ont été retirés. Ces travaux ont donc contribué à la dépollution du site.

La séance est levée à 23h00.